

**Zeitschrift:** Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

**Herausgeber:** Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

**Band:** - (2022)

**Heft:** 2

**Artikel:** Pourquoi les communes suisses sont-elles restées si longtemps petites?

**Autor:** Schuler, Martin

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-981120>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pourquoi les communes suisses sont-elles restées si longtemps petites ?

MARTIN SCHULER

Géographe et urbaniste,  
professeur honoraire de l'EPFL

## Considération sur la « bonne taille » des communes

La question de la « bonne taille des communes » s'est certainement posée à toute administration territoriale souhaitant trouver une organisation efficace des biens publics. Et elle s'est heurtée depuis toujours aux aléas d'une géographie capricieuse et aux solutions variées trouvées par les habitants locaux dans un passé plus ou moins lointain.

Si l'on consulte la littérature, il n'y a pas de réponse convaincante. Pourtant, il serait faux de ne pas poser cette question puisqu'elle s'efforce de chercher une approche réfléchie quand il s'agit d'envisager de changer une structure territoriale devenue insatisfaisante. Dans la pratique, le but visé passe souvent de la recherche de la « taille idéale » à celle d'une « taille optimale », si l'on ne se contente pas d'une « taille minimale » acceptable. Lors de réformes territoriales abouties, les solutions ne s'avèrent souvent pas idéales, néanmoins elles perdurent, d'où l'éternel retour du questionnement.

Dans cet article, nous essayons de tracer une évolution sur le long terme dans l'espace de la Suisse actuelle, en montrant que de très longues périodes de stabilité ont prévalu. La politique s'est constamment adaptée aux structures héritées et elle n'est que très peu intervenue sur les structures territoriales elles-mêmes. Dans le contexte fédéral de la Suisse, le plus souvent, la demande émanait des communes concernées elles-mêmes. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que la dynamique s'est renversée et que la plupart des cantons ont lancé des initiatives pour réduire le nombre des communes (Ladner et Steiner 1998). Ce phénomène nouveau se trouve au cœur des contributions de ce cahier. Cet article introductif permet d'esquisser les grandes lignes du processus en cours.

## Un aperçu des grandes lignes des changements territoriaux

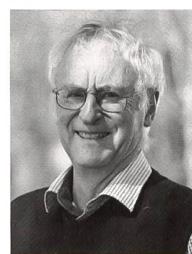
La Suisse d'aujourd'hui a passé, au cours de son histoire, à travers quatre systèmes politiques, l'Ancien Régime jusqu'en 1798, la République helvétique de 1798 à 1803, la confédération d'Etats de 1803 à 1848 et l'Etat fédéral moderne créé en 1848. Comparées aux ruptures intervenues dans la plupart des autres Etats européens, les modifications territoriales locales ont été étonnamment rares, malgré ou à cause de la complexité des structures et malgré de nombreuses tentatives d'adaptations souhaitées depuis longtemps et qui ne purent pas toutes être réalisées. Ce n'est que durant la courte période de l'Helvétique que la nature des unités locales a profondément changé. Ces adaptations se sont moins imposées pour des raisons fonctionnelles et territoriales que pour des motifs socio-politiques. L'exclusion du pouvoir (ou l'impossibilité de participer aux décisions locales) a été le moteur du changement dans l'Ancien Régime inégalitaire et de plus en plus oligarchique.

La première territorialisation en Europe à l'échelle locale a été l'œuvre de l'Eglise catholique au Haut Moyen Âge. L'étendue d'une paroisse devait répondre aux critères d'accessibilité de l'Eglise et du cimetière pour les croyants, mais aussi au nombre de fidèles, afin que chaque curé d'un diocèse ait à peu près la même charge à accomplir. Ces deux exigences combinées ont abouti, notamment durant la période de forte croissance démographique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, à l'émergence de paroisses rurales étendues et de paroisses urbaines restreintes. Ce tissu s'est maintenu par la suite, puisque les changements ultérieurs consistaient en séparations de paroisses et non pas en remaniements (en Suisse à l'exception du canton de Lucerne). C'est une des raisons des superficies réduites des villes suisses, mais aussi françaises, italiennes ou allemandes; jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1890 et 1930, quelques villes se sont agrandies grâce à des fusions urbaines, telles que Zurich, Winterthour, Biel, Thoune, St-Gall, Frauenfeld, Bellinzona et Genève. Ailleurs, des essais similaires n'ont pas abouti ou n'ont pas été tentés (Lucerne, Fribourg, Soleure, Aarau, Lugano, Lausanne).

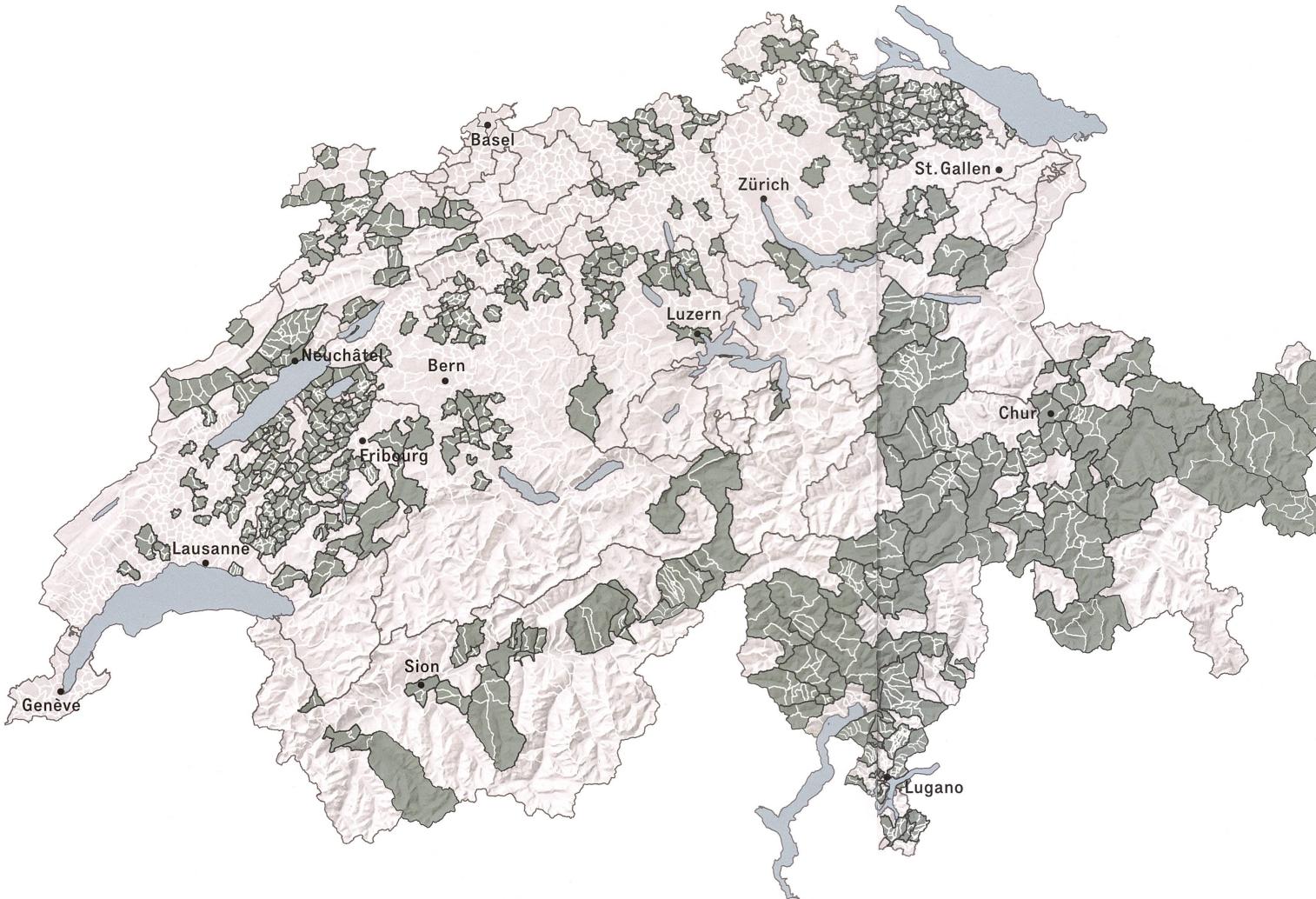
Au Moyen Âge, l'avènement des communautés villageoises et communautés de biens s'inscrit dans la mouvance du gain d'autonomie par rapport à une petite noblesse en déclin. Les villes italiennes ont été les premières à obtenir leur autonomie, suivie un siècle plus tard par une mouvance au Nord des Alpes. Cette évolution a été étudiée en profondeur par Peter Bläckle (2000) sous le sigle du « Kommunalismus ». Ce développement des structures politiques à l'échelle locale est considéré comme un mouvement européen qui a atteint sa plus grande force dans la région de la Haute Allemagne. Comparée aux autres pays européens, le degré d'autonomie des communes suisses a toujours été très prononcé.

En 1798, la France révolutionnaire a occupé la Suisse et a créé la République helvétique unitaire. Un remaniement partiel des cantons et le remplacement des anciens bailliages par des districts de tailles égales ont été ordonnés (Walter 2010). Quant à la désignation des « municipalités », des communes politiques regroupant l'ensemble des habitants, elle était

laissée aux préfets des cantons et des districts, ce qui a conduit à des tissus communaux fort variés entre les cantons et à l'intérieur de ceux-ci. Les (grandes) paroisses sont devenues le modèle dans les régions d'habitat dispersé et le modèle des (petits) villages ou communautés économiques s'est imposé dans les régions agricoles du Plateau, ainsi que dans les Grisons et le Tessin. Ce tissu communal s'est grossièrement maintenu



MARTIN SCHULER



[ILL.1] Les fusions de communes en Suisse entre 1990 et 2022 / Le aggregazioni comuni in Svizzera dal 1990 al 2022 / Gemeindefusionen in der Schweiz zwischen 1990 und 2022  
(Source: Microris SA, St-Sulpice. Données OFS – Application des communes suisses)

- Communes de 1990 touchées par une fusion entre 1990 et 2022
- Communes au 01.01.2022 résultant d'une fusion

pendant 200 ans jusqu'au début de la politique des réformes communales menées par la plupart des cantons dès le tournant du millénaire. Puisque la Constitution de la République helvétique a garanti la propriété privée, la création d'un deuxième type de commune, celui des bourgeoisies, est devenu indispensable. L'échec de l'état unitaire a conduit Napoléon à imposer les Actes de la Médiation aux cantons suisses (1803) qui leur a laissé l'autonomie dans les affaires intérieures. En conséquence, les non-bourgeois ont perdu le droit de participation politique gagné cinq ans auparavant. Ce n'est qu'après les réformes du mouvement libéral dès 1830 que la réintroduction des communes des habitants à côté des communes bourgeoisies a pu être réalisée. Dans certains cantons, d'autres formes de communes ont été créées, telles que les

communes scolaires, les communes des pauvres ou encore des fractions. La «taille idéale» d'une commune a ainsi pu trouver des réponses multiples, liées à une tâche précise à accomplir. Walter Christaller (1937) a défini pour l'Allemagne un hameau ou petit village de 200 personnes comme viable pour une commune, pour l'organisation d'une école une taille de 300 à 400 personnes et pour une paroisse de 800 à 1000.

Dans les années 1960 et 1970, les pays scandinaves, la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche – dans ces deux derniers cas les «Bundesländer» – ont opéré des réductions imposées et massives du nombre de leurs communes, allant de 40% à 80% des effectifs (OFS 2002). Après une longue période de croissance urbaine et d'exode rural, les inégalités démographiques et économiques entre les communes s'étaient

fortement creusées. En plus, la coopération à l'intérieur des agglomérations urbaines en extension demandait de nouvelles solutions. A cette époque, l'opinion suisse s'est distanciée de cette politique, la jugeant trop intrusive et dommageable à un bon fonctionnement démocratique. Le crédo largement partagé par le public, mais aussi par les mondes politique et scientifique, postulait qu'il valait la peine de «payer un certain prix pour le maintien des structures historiques».

Seul le Canton de Fribourg, doté d'un tissu communal particulièrement émietté, a pris en main, dès 1968, une politique volontaire de soutien aux fusions. Ailleurs, la stabilité séculaire des structures locales s'est prolongée. Des fusions ponctuelles ont concerné les plus petites unités de campagne; et aussi de banlieue en Valais, au Tessin, en Argovie et à Schaffhouse.

Un cas très spécial, mais intéressant pour notre propos, mérite être mentionné. La nouvelle constitution du Canton de Thurgovie de 1990 prévoyait la suppression de la double hiérarchie des communes municipales et des communes locales dans un délai de dix ans et la création de communes politiques. Pour trouver l'approbation du Canton, une nouvelle commune devait répondre à quatre principes: la création d'une unité culturelle, politique et économique; répondre aux exigences de l'aménagement du territoire; prouver sa capacité et sa compétence administrative; prendre en compte les besoins des communes voisines (OFS 2002). La «capacité et compétence administrative» était définie par l'emploi administratif à plein temps d'une personne, équivalant au travail pour environ 400 habitants. Thurgovie restera le seul canton qui a fixé des règles auxquelles une fusion devait répondre et un des seuls qui a fait allusion à une taille (minimale).

Autour de l'an 2000, le vent a tourné en faveur d'une réduction du nombre de communes. En effet, dans la douzaine de nouvelles constitutions cantonales adoptées à partir du tournant du siècle – en commençant par le Tessin en 1997 – toutes ont intégré un article qui visait à promouvoir une politique de fusions des communes. Quelles ont été les conditions qui ont conduit à un revirement de la politique et à un large consensus sur la nécessité de changer des structures surannées ?

Premièrement, les arguments développés dans les années 1970 sont restées pertinents. Malgré une atténuation, l'évolution démographique dans les communes rurales et de montagne est restée défavorable; les services locaux se sont affaiblis avec des effets tant sur l'offre que l'emploi; l'ouverture du marché de l'emploi vers une intégration régionale ou d'agglomération a provoqué une forte augmentation des pendulaires émigrants; la complexification des tâches demandées aux autorités et à l'administration communale les met sous pression; l'intégration des communes dans des structures supra-communales et régionales, telles des associations de communes ou des régions de développement, a réduit la marge de compétence politique des communes; les écarts entre les revenus des communes n'ont pas vraiment diminué.

L'ouverture européenne et mondiale après 1989 a mis la Suisse devant de nouveaux enjeux. L'adoption de la politique de la «Nouvelle gestion publique» (Delley 2017) qui prône l'amélioration du rapport «coût efficacité» des services a révolutionné l'administration fédérale et ses régies. Des exigences nouvelles se sont adressées aux cantons et communes. Une réforme territoriale peut ainsi être considérée comme l'expression la plus visible d'une volonté de changement. Pourtant, il y

avait des arguments pour s'opposer à une politique de fusions. Aucun autre pays de l'Europe de l'Ouest (à part l'Islande) n'a jugé nécessaire de mener une telle politique – ni ceux qui n'avaient pas réalisé de fusions 30 ans plus tôt, ni ceux qui était restés inactifs. (Par contre, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont opéré des réformes territoriales aux niveaux régional et local). Parmi les arguments opposés, évoquons que l'introduction d'un système de péréquation financière intercommunale dans la plupart des cantons a effectivement réduit les écarts des ressources et des taux d'imposition. L'amélioration des infrastructures routières et des transports publics, de la protection contre les dangers naturels, etc., a été sensible, et en plus largement financée par la Confédération et les cantons. Finalement, durant les années 1980 et 1990, différents types de services ont été plus largement disséminés à l'échelle locale, notamment des banques, des institutions de santé, etc. Les communes suisses se présentent en meilleure santé financière en 2000 qu'en 1970.

Les administrations cantonales ont opéré des études détaillées sur l'état de leurs communes et sur les orientations que doivent prendre des réformes. Tous les cantons prévoient d'apporter du soutien logistique et financier pour faciliter une fusion, mais aucun n'envisage de forcer une commune récalcitrante à faire le pas (dans des situations exceptionnelles, les cantons des Grisons et du Tessin peuvent y recourir).

### **Un bilan très provisoire**

L'état actuel du processus de fusions communales se présente de manière variée selon les cantons :

- a) Cantons à commune forte, sans fusions : SZ, OW, NW, ZG, BS, AR, (AI) ;
- b) Cantons à communes de tailles variées ayant renoncé jusqu'ici à des fusions (GE, BL, (TG)) ;
- c) Cantons impliquant surtout les plus petites unités : ZH, BE, UR, SO, SH, AG ;
- d) Cantons à grandes communes suivant une politique mesurée : LU, SG ;
- e) Cantons à petites communes et à claire volonté de réduction : FR, VD, VS, JU ;
- f) Cantons à petites communes opérant des fusions à large échelle impliquant des vallées entières : GL, GR, TI, NE.

Partant des résultats obtenus jusqu'ici, on peut constater que la volonté de fusionner en premier lieu les petites communes a eu du succès. Aucune commune n'a été forcée de fusionner, comme le prouve une série de décisions du Tribunal fédéral. Seul le regroupement des 25 communes glaronnaises en trois unités a été une décision prise au niveau cantonal, ici par l'organe suprême, la Landsgemeinde. Le libre choix des communes de décider de leur avenir a conduit à des solutions qui ne doivent pas toujours correspondre à un idéal imaginé par les cantons concernés ou aux modèles théoriques des scientifiques.

Deux types de fusions ont eu de la peine à se réaliser jusqu'ici :

- a) Les fusions urbaines : le nombre de fusions impliquant les villes est resté faible. Plusieurs grands projets ont été refusés, p. ex. à Lucerne, Fribourg, Soleure ou Aarau. Parmi les rares réussites, citons Rapperswil-Jona, Lugano, Bellinzona et Neuchâtel. Cette attitude frileuse contraste avec les résultats des années 1970 dans les pays cités, où les villes-centres se sont considérablement agrandies.

- b) Si les écarts de tailles et de richesses des communes ont diminué, ce n'est que grâce à la disparition d'unités en bas de l'échelle. Les communes les plus riches (grandes ou petites) résistent souvent aux fusions, étant donné la bonne santé de leurs finances. Aucun modèle de fusion n'a rendu obsolète le système de péréquation intercommunale.

En prenant les critères thurgoviens comme référence, c'est celui de la formation d'unités culturelles, économiques et politiques, ainsi que celui de la prise en compte des besoins des voisins qui ne sont pas toujours suivis. La politique de fusion tessinoise s'est longtemps laissée guider par l'idée du regroupement selon les cercles administratifs créés après 1803 – avec une certaine réussite, mis à part le « Grande Lugano » actuel. Les contours de cette ville peuvent étonner le lecteur de cartes : au Nord, la ville s'étend jusqu'au fond du Val Colla mais, à l'Ouest, elle n'englobe toujours pas Massagno, situé à 400 m de la gare de la ville.

Les analyses portant sur les effets des réformes territoriales n'arrivent pas à déterminer les avantages financiers des réformes (Fiechter 2010). Il est évident que la diminution du nombre de communes atténue les charges des administrations cantonales (à l'exception des archives). Les processus de fusions depuis l'an 2000 s'inscrivent dans une tendance d'affaiblissement (relative) des communes par rapport aux cantons et à la Confédération si l'on se base sur le total des dépenses des trois niveaux. Les communes sont de plus en plus réduites à des fonctions d'exécution et leur liberté d'action est limitée par des engagements dans des coopérations horizontales. Est-ce que la création de communes plus grandes a pu freiner cette évolution ?

La commune comme espace identitaire et référence de vie a beaucoup perdu depuis les années 1970, puis 2000. « Préserver l'héritage historique » a perdu de sa pertinence pour les opposés à une fusion. Un village qui a d'abord vu disparaître la laiterie, l'agence postale, l'école primaire, l'utilisation du bureau de vote, puis a vécu l'absorption de sa paroisse dans une entité régionale, suivie par la dissolution de la fanfare, du chœur mixte et de la société de gymnastique, la fermeture du cabinet du médecin de famille, du magasin d'alimentation, de la filiale bancaire et, tout récemment, du dernier restaurant – un tel village n'a plus assez de cohésion pour maintenir une unité politique autonome. Trouver des personnes volontaires pour s'engager pour le bien de la collectivité devient plus difficile.

En guise de conclusion, reprenons la question de la taille optimale d'une commune. Il peut y avoir consensus à un moment historique donné ou lorsqu'une communauté doit affronter une problématique spécifique. Autour de 1800, le choix des petites communes a reflété les intérêts d'une élite paysanne locale. Entre 1890 et 1930, les fusions urbaines ont été dictées par les impératifs des grands projets d'infrastructures. Les fusions d'aujourd'hui sont davantage le fruit d'une lente érosion de la substance locale, elles sont acceptées avec regret par les villageois sédentaires et soutenues par la nouvelle génération pour laquelle l'espace vécu est plus grand. Il reste à constater qu'aujourd'hui les exemples de projets de fusions qui suscitent de l'enthousiasme sont rares. Faute à un processus qui prend trop de temps ?

---

## LITTÉRATURE

- Bickle Peter, *Kommunalismus. Skizzen einer gesellschaftlichen Ordnung*, 2 volumes, Oldenbourg, Munich, 2000.
- Christaller Walter, *Die ländliche Siedlungsweise im Deutschen Reich*, Kohlhammer, Stuttgart et Berlin, 1937.
- Delley Jean-Daniel, *25 ans de « New Public Management » en Suisse*, in: Domaine publique, 24 novembre 2017.
- Etat de Vaud, Fusions de communes, [www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/fusions-de-communes](http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/fusions-de-communes)
- Fiechter Julien, *Politische Gemeinden und lokale Autonomie in der Schweiz*, Cahier de l'IDHEAP 251, Chavannes-p.-R., 2010.
- Huber Max (Red.), *Weniger ist mehr? 20 Jahre Gemeinde-reform im Kanton Luzern 1997–2017*, Staatsarchiv Luzern, 2017.
- OFS, Office fédéral de la statistique, *Evolution de la population des communes suisses 1850–2000*, Neuchâtel, 2002.
- Paquot Thierry, *Mesure et démesure des villes*, CNRS Éditions, Paris, 2020.
- Rühli Lukas, *Was ist die optimale Gemeindegröße?* Avenir Suisse, [www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/fusions-de-communes](http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/fusions-de-communes)
- Schuler Martin, *Die Volkszählungen der Schweiz vor 1850*, BFS, Neuchâtel, 2022 (à paraître)
- Steiner Reto, *Interkantonale Zusammenarbeit und Gemeindezusammenschlüsse in der Schweiz*, Bern, 2002.
- Walter François, *Histoire de la Suisse*, Tome 3, Le temps des révolutions (1750–1830), Collection Focus, Alphil, Neuchâtel, 2010.

---

## RIASSUNTO

### Come mai i Comuni svizzeri sono rimasti piccoli così a lungo?

In merito alla questione della dimensione ideale dei Comuni di cui tratta il presente numero della nostra rivista, questo articolo introttivo fornisce una prospettiva storica che giunge fino all'odierna politica delle aggregazioni. Due fattori storici hanno influito sulla struttura dei territori comunali nel corso del XIX e del XX secolo. Durante la formazione delle parrocchie nel medioevo, le parrocchie cittadine rimasero perlopiù circoscritte al territorio cinto dalle mura (anche quando queste furono erette solo più tardi). In seguito, la decisione delle autorità della Repubblica elvetica tra il 1798 e il 1799 di delegare ai prefetti nei Cantoni e nei distretti la definizione delle municipalità condusse a una grande varietà di conformazioni comunali. Nelle aree agricole dell'Altipiano, come pure nei Grigioni e in Ticino, ciò risultò nella creazione di Comuni molto piccoli. Durante due secoli ci sono stati pochissimi cambiamenti, salvo in alcune città che tra il 1890 e il 1930 hanno inglobato dei Comuni circostanti.

Intorno agli anni Settanta si è proceduto a ridefinire il tessuto comunale in vari paesi europei, ma non in Svizzera, dove la volontà di formare entità maggiori si è fatta strada solo negli anni Novanta. Una ventina d'anni dopo, il numero di Comuni si è ridotto di un quarto, ma le differenze tra i Cantoni sono molto grandi. Il fatto che le aggregazioni necessitino dell'avvallo degli abitanti è giustificato da un punto di vista democratico, ma nella pratica ciò ha portato a soluzioni non sempre soddisfacenti e ha finora impedito l'allargamento dei grandi centri urbani. Purtroppo, a eccezione della Turgovia, i Cantoni non hanno elaborato piani volti a promuovere una migliore struttura del tessuto comunale.

---

## ZUSAMMENFASSUNG

### Warum sind die Schweizer Gemeinden lange so klein geblieben?

Dieser einleitende Artikel behandelt die zentrale Frage des Heftes zur optimalen Gemeindegröße in einer historischen Optik sowie im Kontext der heutigen Fusionspolitik. Es wird gezeigt, wie zwei weit zurückreichende Entwicklungen die Gemeindestrukturen des 19. und 20. Jahrhunderts beeinflusst haben. Bei der Bildung der Kirchengemeinden im Mittelalter blieben die meisten Stadtpfarreien auf das Gebiet der (zum Teil erst später) ummauerten Siedlung beschränkt. Der Entscheid der Regierung der Helvetischen Republik 1798/99, die Definition der Munizipalgemeinden den Kantons- und Distriktsverantwortlichen zu überlassen, hat zur einer grossen Vielfalt des schweizerischen Gemeindemusters geführt, in den Ackerbaugemeinden des Mittellandes sowie in den inner- und südalpinen Gebieten zu Klein- und Kleinstgemeinden. Der Gemeindebestand hat während 200 Jahren nur sehr geringe Veränderungen erfahren, von einigen grossen Stadterweiterungen zwischen 1890 und 1930 abgesehen.

Nachdem in der Schweiz im Gegensatz zu verschiedenen europäischen Ländern um 1970 keine Gemeindereform durchgeführt wurde, wuchs in den 1990er Jahren die Bereitschaft zur Bildung grösserer lokaler Einheiten. Heute, 20 Jahre später, liegt der Gemeindebestand um einen Viertel tiefer, bei allerdings höchst unterschiedlichen Entwicklungen in den Kantonen. Der Umstand, dass keine Fusion ohne die Zustimmung der betroffenen Bevölkerung getroffen werden kann, entspricht den demokratischen Regeln, doch hat er in der Praxis zu teilweise unbefriedigenden Lösungen geführt, und er hat bisher die Vergrösserung der Kernstädte blockiert. Es ist zu bedauern, dass – vom Thurgau abgesehen – die Kantone keine Konzepte zu einer wünschbaren künftigen Gemeindestruktur entwickelt haben.



[ILL.1]

[ILL.1] Fondazione La Congiunta, Giornico (TI). La chiave del museo si trova all'osteria al centro del villaggio. La si riceve al bar e il modo migliore per recarvisi è a piedi. / Stiftung La Congiunta, Giornico (TI). Den Schlüssel zum Museum erhält man am Tresen der Osteria mitten im Dorf. Das Museum ist am besten zu Fuss erreichbar. / Fondation La Congiunta, Giornico (TI). Pour visiter le musée, il faut demander la clé au bistro au centre du village. La marche reste le meilleur moyen pour s'y rendre.

#### GIUSEPPE CHIETERA

Diploma in fotografia presso il c.f.p. R. Bauer di Milano. Vive e lavora a Locarno. Le dieci opere qui riprodotte (tra cui la foto di copertina) appartengono alla serie Helvetia 2000, 2015–2019 (stampe originali: analog c-print, Giuseppe Chietera). Helvetia 2000 è una ricerca visiva sul paesaggio: apparentemente marginale, periferico. Un ritratto «smorzato» della confederazione attraverso un percorso che partendo da Locarno giunge nella Svizzera orientale (Ostschweiz). Il progetto fa parte dell'esposizione «Facing Scapes», mostra organizzata e coordinata dal Museo d'arte di Mendrisio presso Casa Pessina a Ligornetto dal 18 marzo al 10 aprile 2022.

#### GIUSEPPE CHIETERA

Diplom in Fotografie an der CFP Bauer in Mailand. Lebt und arbeitet in Locarno. Die zehn abgebildeten Werke (mit dem Titelbild) stammen aus der Serie Helvetia 2000, 2015–2019 (Originalabzüge: analog c-print, Giuseppe Chietera). Helvetia 2000 ist eine visuelle Erkundung von Landschaften, marginaler, peripher wirkender Gebiete. Ein «gedämpftes» Porträt der Schweiz, entlang der Strecke von Locarno bis in die Ostschweiz. Das Projekt ist Teil der vom Museo d'arte di Mendrisio kuratierten Ausstellung «Facing Scapes», die vom 18. März bis 10. April in der Casa Pessina in Ligornetto stattfindet.

#### GIUSEPPE CHIETERA

Diplômé de photographie de l'école cfp Bauer, à Milan, Giuseppe Chietera vit et travaille à Locarno. Les dix œuvres reproduites ici (dont la photo de couverture) sont toutes tirées de la série Helvetia 2000, 2015–2019 (tirages originaux : analog c-print, Giuseppe Chietera). Helvetia 2000 est une recherche sur le paysage, en apparence marginal, périphérique. Un portrait «morcelet» de la Confédération sur un itinéraire de Locarno à la Suisse orientale (Ostschweiz). Le projet fait partie de l'exposition « Facing Scapes », organisée et coordonnée par le Museo d'arte di Mendrisio et qui se tient à la Casa Pessina, à Ligornetto, du 18 mars au 10 avril 2022.

#### LINKS

<https://museo.mendrisio.ch/casa-pessina>  
[www.imagolucis.ch](http://www.imagolucis.ch)  
[www.instagram.com/chietz](http://www.instagram.com/chietz)